

Domaine Public

Version PDF de l'édition électronique du 2 février 2007

Sommaire

La commission compétente du Conseil national a décidé une hausse de la TVA de 0,7 point, qui permettra d'équilibrer les comptes de l'AI, mais pas de résorber la dette. Or, la proposition ne sera présentée que si la nouvelle loi sur l'AI, combattue par un référendum qui a abouti, est acceptée avec le lot d'économies qu'elle comporte. Il y a donc une sorte de chantage et c'est nouveau dans l'exercice de la démocratie directe.

La multiplicité des caisses maladie ne peut masquer le fait qu'il n'y a en réalité qu'un seul patient, la totalité de la population résidente, ce qui résulte du caractère obligatoire de l'assurance. La compensation des risques exprime cette mutualité générale. La logique du système, ce n'est donc pas la concurrence, mais la solidarité renforcée et unificatrice.

Gaz et économies d'énergie produiraient moins de CO2 que des nouvelles centrales nucléaires.

La rhétorique des chiffres, ces vingt milliards de plus, ne nous dit rien sur leur efficacité, sur leur capacité à stimuler la formation et la recherche de haut niveau. Et encore moins sur l'organisation des tâches et des branches, surtout dans un petit pays où les Universités, par exemple, se marchent sur les pieds, offrant des cursus semblables à quelques kilomètres de distance, en dehors parfois de toute coordination.

La «class action» permet d'agir pour le compte des membres d'une organisation et même pour les lésés qui ne se sont pas manifestés. Au final, tous peuvent profiter du jugement et encaisser une partie du dédommagement versé.

La télévision numérique impose ses standards et sa liberté captive.

En quelques tableaux comparatifs, une image inédite de la précarité en Suisse, d'un canton à l'autre.

Le réservoir du football helvétique est-il à ce point rempli de bons joueurs que l'on puisse sans problèmes se passer en équipe nationale des rares éléments qui sont titulaires indiscutables dans des championnats d'un niveau infiniment plus élevé que le nôtre?

AI, le sauvetage sous condition

André Gavillet

Enfin. Ils se sont décidés à écoper. L'assurance invalidité prenait l'eau au rythme d'un milliard et demi par année, et les rigoristes de l'équilibre budgétaire laissaient aller, passifs. Pourtant le Conseil fédéral les avait saisis d'une proposition d'affecter 0,8 point de TVA à l'AI. Mais comment défendre une hausse des prélèvements obligatoires en période électorale? Il fallait gagner du temps, quitte à perdre quelques milliards. La tactique des partis a son prix. La commission compétente du Conseil national (CSSS) a donc trouvé un compromis: une hausse de la TVA de 0,7 point, qui permettra d'équilibrer les comptes, mais pas de résorber la dette. Cette hausse serait limitée à sept ans.

On aura le loisir, quand le Conseil national sera saisi de cet accord, de le décortiquer. Ce qui est positif: l'entente interpartis (l'UDC refusant une fois de plus de prendre sa part de responsabilité gouvernementale) et le recours à la TVA qui offre des marges fortes de financement et qui est eurocompatible. Ce qui est négatif: le montant insuffisant pour amortir la dette et l'introduction dans la Constitution d'une fiscalité indirecte transitoire.

Mais il faut s'arrêter à la condition politique posée. La proposition ne sera présentée que si la nouvelle loi sur l'AI, combattue par un référendum qui a abouti, est acceptée avec le lot d'économies qu'elle comporte. Il y a donc une sorte de chantage et c'est nouveau dans l'exercice de la démocratie directe.

Et si c'était non ...

Il arrive souvent qu'en réponse à une initiative le Parlement adopte une modification de loi qui est un contre-projet de fait. Il est alors précisé que la loi n'entrera en vigueur que si l'initiative est repoussée. Démocratiquement, c'est permettre au peuple de juger sur pièces et non sur des intentions. A lui de choisir: ou bien l'initiative A ou le contreprojet B.

En l'occurrence, avec le financement de l'AI, il s'agit d'autre chose. Il n'y a pas de variante B, mais une menace qu'on peut interpréter de la manière suivante. Si le peuple n'accepte pas les économies prévues dans la nouvelle loi (600 millions), si les associations d'handicapés refusent leur part de sacrifices, nous serons obligés de revoir de fond en comble la structure de l'AI. Notre bonne volonté, disent les partis gouvernementaux, qui se traduit par l'acceptation d'un supplément fiscal, doit avoir sa contrepartie.

Cette menace est un déni de la démocratie directe. Car, si le peuple refusait la nouvelle loi et ses économies, cela signifierait qu'il veut maintenir une AI complète et qu'il demande aux politiques d'en prendre acte. Réduire plus fortement les prestations serait faire dire au peuple le contraire de ce qu'il a clairement exprimé. Vous n'avez pas voulu de la potion douce, eh bien!, vous découvrirez ce que c'est qu'un remède de cheval.

On attend notamment du parti socialiste qu'il clarifie sa position. Son assemblée de délégués a décidé de soutenir le référendum. Mais il est aussi, semble-t-il, partie prenante du compromis TVA. Est-ce y compris la menace qu'il comporte? Joue-t-il à se faire peur à lui-même? Une clarification est nécessaire.

Caisses maladie, la logique unificatrice du système

André Gavillet

Pascal Couchepin, dans son combat contre l'initiative pour une caisse unique, s'obstine à faire l'éloge de la concurrence, où chaque acteur économique peut et doit faire mieux que l'autre.

Pourtant le marché de la santé ne correspond en aucune façon au marché des libres entreprises. Il est pour une bonne part administré. Le même Couchepin ne craint pas d'ailleurs, dans la même interview, de faire l'éloge de la concurrence et de se vanter de l'efficacité de ses propres interventions, par exemple sur le prix des médicaments. Il est pour la libre concurrence tempérée par l'interventionnisme éclairé, le sien.

Une particularité de la LAMal mérite attention bien qu'elle soit peu commentée. Toute caisse doit accepter n'importe quel assuré présentant dans les délais prescrits sa demande d'affiliation. Cette contrainte peut avoir des effets non désirés. Des caisses aux tarifs avantageux attirent des cas considérés comme lourds. Certes, elles s'efforcent, par une publicité coûteuse, d'attirer une clientèle jeune et de décourager, par des procédés bureaucratiques, une clientèle âgée. Il n'en demeure pas moins que l'obligation d'accepter tout assuré peut alourdir la structure de leur clientèle. C'est la raison pour laquelle le législateur a prévu la compensation des risques. Les caisses structurellement alourdies reçoivent un dédommagement qui allège leur surcharge. C'est une sorte de péréquation. Mais comment la mesurer ? L'outil utilisé est grossier. Il tient compte de l'âge et du sexe. Une vraie compensation exigerait des indicateurs plus performants. Certains modèles ont été étudiés. Il a été proposé, sous réserve d'une stricte protection des données personnelles, d'utiliser statistiquement le nombre d'hospitalisations ou le recours constant à certains médicaments. La commission du Conseil des Etats en a même discuté de manière assez approfondie.

Ce qui importe ici, ce n'est pas le choix du modèle, mais la logique du système. La multiplicité des caisses ne peut masquer le fait qu'il n'y a en réalité qu'un seul patient, la totalité de la population résidente, ce qui résulte du caractère obligatoire de l'assurance. La compensation des risques exprime cette mutualité générale. La logique du système, ce n'est donc pas la concurrence, mais la solidarité renforcée et unificatrice.

Les centrales nucléaires ne vont pas refroidir le climat

Jean-Daniel Delley

La construction de centrales combinées à gaz pourrait temporairement combler le déficit électrique annoncé pour 2020. Mais cette source d'énergie est grosse productrice de CO₂, ce que ne manquent pas de rappeler les partisans du nucléaire, soudain conscients du réchauffement climatique. Pourtant la contradiction n'est qu'apparente. Encore faut-il considérer quelle politique énergétique sera appliquée. Hanspeter Guggenbühl, journaliste spécialisé dans la matière, en fait la démonstration (Basler Zeitung, 26 janvier 2007, Das Ziel heisst Kompensieren).

Référons-nous aux perspectives énergétiques élaborées par l'Office fédéral de l'énergie. Le scénario 2 table sur une taxe sur le CO₂ pour les combustibles et le centime climatique, tout comme l'encouragement à la production d'électricité à partir de sources renouvelables. C'est ce que prévoient les lois sur le CO₂ et sur l'approvisionnement électrique actuellement devant le Parlement. En 2035, les émissions de CO₂ seraient de 32 millions de tonnes, soit une réduction de 9 millions de tonnes par rapport à 2000. Quant au déficit électrique, il atteindrait 19 milliards de kWh.

Le scénario 3 prévoit des mesures supplémentaires d'économies et d'encouragement aux énergies renouvelables, ainsi que l'adoption d'une fiscalité écologique. En 2035, les émissions de CO₂ devraient atteindre 26 millions de tonnes, soit une réduction de 15 millions de tonnes par rapport à 2000. Le déficit électrique équivaldrait à 14 milliards de kWh.

Si, pour combler le déficit électrique du scénario 3, on fait le choix de centrales à gaz, il faut ajouter 5 millions de tonnes de CO₂, soit une réduction de seulement 10 tonnes. Au total le bilan des émissions de CO₂ du scénario 3 avec centrales à gaz se révèle meilleur que celui du scénario 2 sans ce type de centrales, mais avec le nucléaire. La politique énergétique actuelle avec de nouvelles centrales nucléaires contribuerait donc plus au changement climatique qu'une politique décidée d'économies couplée avec des centrales à gaz.

Le pourcentage de toutes les illusions

Marco Danesi

Le Conseil fédéral a fixé à 6% l'augmentation annuelle pendant quatre ans des fonds pour la formation et la recherche (21,2 milliards au total). Charles Kleiber, secrétaire d'Etat sur le départ, salue l'équilibre du message : il n'y a pas de perdant, même si tout le monde a quelque chose à regretter. Les Ecoles polytechniques se sentent un peu oubliées. Les Hautes écoles spécialisées, bien pourvues certes, mais toujours en quête de quelques centaines de millions manquants. Ou les Universités, otages des incompréhensions entre Berne et les cantons au sujet de leur financement.

De gauche à droite, à géométrie variable, on regrette la retenue du gouvernement. Seule l'UDC fait bande à part et fustige le principe même de la répartition des crédits. Les socialistes voulaient 10%, les radicaux 8%, au lieu du 4,5% initial décidé par le Conseil fédéral.

Les commentateurs dans les médias hésitent également entre un optimisme modéré et des critiques plutôt sévères. Le Temps redoute la «querelle des chiffres» qui pourrait occulter «les choix stratégiques et les réformes» en cours. La Tages Anzeiger doute en revanche que la hausse annoncée assure «la base d'un futur prospère pour la Suisse». Calculette à la main, en raison des coupes et des économies budgétaires passées et présentes, le quotidien zurichois réduit le pourcentage réel de la hausse à 3,5%.

Il y a six mois, Jean Christophe Schwaab écrivait dans nos colonnes : «La formation n'est plus une priorité, mais un banal sujet d'arbitrages budgétaires. De nombreux secteurs verront leurs moyens régresser, à l'instar de la formation professionnelle, qui aurait besoin d'au moins 6% d'augmentation pour seulement maintenir le niveau actuel». Le pourcentage promis fait office de slogan, plus que de véritable engagement, notamment face à la concurrence internationale.

Et surtout la rhétorique des chiffres, ces vingt milliards de plus, ne nous dit rien sur leur efficacité, sur leur capacité à bien former et à stimuler de la recherche de haut niveau. Et encore moins sur l'organisation des tâches et des branches, surtout dans un petit pays où les Universités, par exemple, se marchent sur les pieds, offrant des cursus semblables à quelques kilomètres de distance, en dehors parfois de toute coordination.

Faut-il une «class action» en Suisse?*

Alex Dépraz

Supposons qu'un consommateur désire s'en prendre à la facturation de frais bancaires ou au système de fidélité des grands magasins oranges. Saisir la justice pour mener un procès de principe, qui peut être perdu, s'avère disproportionné en regard des montants en jeu individuellement. Le système des «class actions» ou actions de groupe permet de pallier cet inconvénient en renversant la procédure. En principe, on exige de chaque lésé qu'il agisse individuellement devant les tribunaux : si plusieurs personnes sont lésées par le même événement, elles peuvent agir conjointement mais elles doivent toutes agir en justice. Les juristes disent que «nul ne plaide par procureur». La «class action» permet une exception : l'organisation agit pour le compte de ses membres et même pour les lésés qui ne se sont pas manifestés. Au final, tous peuvent profiter du jugement et encaisser une partie du dédommagement versé.

En France, la «class action» fait les frais de la campagne présidentielle. Sur suggestion du président en fin de mandat, le gouvernement avait adopté une proposition de loi. Mais les réticences des précieux électeurs que sont les petits patrons et du potentiel locataire de l'Elysée Sarkozy en ont eu raison avant même les débats parlementaires. Le texte vient d'être retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale finissante. L'introduction des «actions des organisations» est aussi discutée dans le droit de procédure civile suisse. Suisse et non plus zurichois, glaronnais ou neuchâtelois : les Chambres débattent en effet d'un code de procédure civile unifié à l'échelle de la Confédération, le premier si l'on excepte celui de l'éphémère République helvétique. Le projet du Conseil fédéral, à l'importance politique mésestimée, renonce à étendre le droit d'action des organisations. La commission juridique du Conseil des Etats est déjà au travail. Suite à sa dernière séance, elle a annoncé qu'elle «approfondirait» la question de l'aménagement du droit d'action des organisations sans donner plus de détail. Cela signifie-t-il qu'elle envisage d'introduire les «class actions»?

Le message du gouvernement invoque le fait que cette institution empruntée au droit américain serait «étrangère à la tradition juridique européenne». C'est un peu court : notre ordre juridique supporte tout à fait que des organisations défendent des intérêts collectifs au nom et pour le compte de leurs membres. Les adversaires de la «class action» caricaturent souvent le trait en évoquant les dérives du système judiciaire étasunien, ce qui provoque censément un effet repoussoir. Pourtant, ce sont les conséquences de deux autres particularités anglo-saxonnes : primo, la rémunération des avocats au pourcentage du résultat, ce qui est interdit en Suisse ; secundo, les dommages intérêts punitifs qui peuvent excéder de beaucoup la diminution de patrimoine réellement subie, ce qui est inconnu de notre droit. Or, il n'est prévu de changer aucune de ces deux règles. Même avec des actions collectives, ce n'est pas demain la veille qu'un tribunal suisse condamnera une entreprise à verser des milliards de francs à ses anciens clients.

De manière plus sérieuse, le gouvernement avance aussi des inconvénients pratiques, comme les problèmes liés à la répartition des montants entre les différents intervenants ou à l'organisation de la procédure. La complexité du projet de loi français lui donne à cet égard raison. Les organisations de consommateur défendent l'introduction des «class actions», qu'elles voient comme un contre-pouvoir séduisant. Les entreprises voient l'instauration de ce que les Américains eux-mêmes appellent parfois chantage légal - «legal blackmail» - d'un plus mauvais œil. Débat quelque peu caricatural : plus raisonnablement, l'introduction d'actions collectives limitées et selon des modalités précises pourrait améliorer l'accès aux tribunaux sans menacer la survie des entreprises.

*Le titre a été emprunté au billet au sujet identique mais en France sur l'excellent blog de Maître Eolas.

Télévision numérique ou rien

Marco Danesi

Les images ressemblaient au monde. Maintenant, transformé en 1 et 0, il voyage à toute vitesse plus réel que la réalité. L'analogique s'efface au profit du numérique. La télévision se donne en haute définition, multiplie ses chaînes, monnaie son interactivité. Par ciel et par terre, dans les airs ou souterraine, elle déverse ses programmes. Et il y a beaucoup d'argent à gagner.

Les monopoles d'antan, souverains et rassurants, découvrent la compétition. Les cablo-opérateurs, à peine troublés jusque-là par les antennes et les satellites, craignent maintenant les lignes de téléphone, Internet et la télévision numérique terrestre (TNT). Bref, téléspectateurs et annonceurs expérimentent le vertige d'un choix impensables il y a une dizaine d'années encore. Les uns pour passer leurs soirées, les autres pour placer leurs produits. Sans parler des start-up qui explorent des technologies aux standards et aux profits inouïs (cf. Zattoo).

D'ailleurs, la Suisse traîne quelque peu sur la scène européenne. Alors qu'en Grande-Bretagne près de 70% des ménages regardent de la télé numérique (38% en France, 20% en Allemagne et 42% en Italie), ils ne sont que 10% en Suisse (source : Swisscable). Prix surfaits et richesse de l'offre analogique expliquent la différence - si bien que beaucoup d'utilisateurs ne comprennent pas pourquoi ils devraient renoncer à une trentaine de chaînes à prix abordable, bonnes pour tous les postes.

Toutefois, la télévision analogique a ses jours comptés. Cablecom, le pape du télé-réseau indigène (la moitié des foyers câblés, soit 1,5 million de clients), numérise à tout va, tandis qu'il appauvrit son offre analogique au point de susciter l'intervention du Conseil fédéral soucieux de sauvegarder les chaînes étrangères voisines, menacées par cette décision. Bluewin TV colonise depuis l'automne passé le réseau Swisscom avec des émissions à haut débit (ADSL). Sur le Web, les fournisseurs d'accès propulsent à leur tour la télé au bout des PC. Alors que la petite lucarne défile désormais sur les portables de dernière génération (même Kudelski s'y intéresse de près).

La Confédération, qui souhaite transmettre en toute autonomie radio et télévision à l'ensemble de la population – câbles et satellites appartiennent largement aux privés et relayent plus de 90% des foyers – bascule aussi vers la TNT. Le Tessin et l'Engadine captent déjà les chaînes nationales en qualité numérique via des stations terrestres. D'ici 2008, la SSR remplacera progressivement la diffusion traditionnelle de ses programmes dans tout le pays. La Suisse romande sera partiellement couverte au printemps 2007.

Les communes propriétaires de leurs télé-réseaux proposent de leur côté et gratuitement à leurs abonnés la TNT par le câble. Concrètement, comme à Lausanne depuis janvier, on branche un décodeur – de 100 à 200 francs pièce - sur le réseau des Services industriels de la ville qui colporte informations, foot et feuilletons sur les écrans de la capitale vaudoise.

A l'avenir la TNT française, plutôt à la mode entre Savoie et Jura, pourrait déborder vers la Suisse à la barbe des abonnements payants de Bluewin TV ou de Cablecom, qui

s'empresse de réduire de moitié ses tarifs à partir du 1er avril, bien plus effrayé par la concurrence naissante que par les remontrances de Monsieur Prix.

Finalement «le consommateur aura tout à y gagner: une offre plus riche et, parfois, des baisses de prix, comme aujourd'hui», soupire sur son blog Xavier Studer, journaliste à la TSR (14.11.2006).

L'extase technique, à son comble avec le «Triple play» - mariage megabyte d'Internet, du téléphone, et de la télévision – ainsi que la prolifération des chaînes – publiques, privées, payantes, thématiques, interactives – disponibles partout et n'importe quand, laisse entrevoir un univers de niches secrètes, de zappings intimes, de visions à la carte. Après avoir payé boîtiers et décodeurs, paraboliques et postes ultramodernes polluants et dévoreurs de courant. Après avoir compulsé offres et contrats d'une rare complexité dans l'espoir de dénicher le plus avantageux. Bref libre, mais captif d'un numérique totalitaire.

Dans l'euphorie du progrès télématique, que deux Suisses sur trois semblent toutefois négliger, le sens d'un tel développement passe au deuxième plan. Pourquoi transmettre de la télé de plus en plus vite, de mieux en mieux définie, éparpillée en mille canaux ? Est-ce que le nombre croissant des programmes et des émetteurs garantit le libre choix du spectateur ? Ou incite-t-il la production de contenus variés et de qualité, quand on sait que sexe et sport se taillent la part du lion quel que soit le support ? Bref, la télé se numérise, presque fatalement, sans horizon véritable, sinon une sorte d'inertie technologique qui tourne à vide. Elle emporte notre regard avec elle, curieusement aveugle, empêché de voir. Hypnotisé par les 1 et les 0 qui clignotent en discontinu. A la fin, rien ne saura nous distraire d'un film palpitant ou d'un match explosif. Car le divertissement gèle toute révolte, surtout plongé dans un écran plasma.

Chômeurs, rentiers AI et assistés sociaux: statistiques comparées

Daniel Marco et Régis Dulac

En quelques tableaux comparatifs, une image inédite de la précarité en Suisse, d'un canton à l'autre.

Méthode

Nous appelons « précarité » l'ensemble des situations de dépendance de la population face à des mesures sociales ou de traitement du chômage :

- les demandeurs d'emplois bénéficiant d'indemnités de leur caisse de chômage,
- les rentiers de l'assurance invalidité,
- les bénéficiaires d'aides sociales.

Ainsi nous appelons taux de précarité le cumul des chômeurs + rentiers AI + bénéficiaires d'aide sociale par rapport à la population résidente.

A l'aide du ratio population active/population résidente on peut montrer cette précarité en Suisse.

Attention : habituellement le taux de chômage se calcule par rapport à la population active. Par contre les données existantes sur les rentiers AI ou sur les aides sociales sont données par rapport à la population totale résidente. Afin de faire correspondre les chiffres nous avons pris comme base de calcul un « taux de chômage par rapport à la population totale » afin de pouvoir l'additionner aux autres données.

Le taux de précarité moyen, en Suisse, est de 10,58%. Il est évident que ce taux de précarité serait très nettement plus élevé (plus du double) si l'on avait dû le calculer par rapport à la population active.

Premiers commentaires

Si Zurich et Berne dépassent largement, en nombre, les autres cantons, en matière de précarité, c'est uniquement en raison de l'importance de leur population. Il en va tout autrement pour le taux de précarité où ce sont les cantons romans ou biculturels (roman-alsacien), plutôt urbains, qui ont le plus à souffrir de cette carence d'emplois.

Les sept cantons qui dépassent le seuil de 10% de taux de précarité, mais aussi la moyenne fédérale (largement tirée vers le haut par ces 7 cantons justement) sont Bâle-ville, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Zurich et Fribourg.

Si les cantons de Genève et de Vaud ont les taux de chômage les plus élevés (respectivement 7,4% et 5,3%) de Suisse, pour de nombreuses raisons structurelles, mais aussi à cause de la manière dont est traité socialement le chômage ; ils connaissent en revanche des taux relativement bas de rentiers AI 4,77% et de dépendants de l'aide sociale 3,42%. Tout le contraire d'autres cantons qui ont un taux de chômage relativement bas tels Bâle-Ville 4,1%, Jura 4,2%, Fribourg 3,1%, Zurich 4%, Neuchâtel 4,3 % mais un taux de rentiers AI élevé (BS : 7,73% ou JU : 8,49%!) et de bénéficiaires d'aides sociales (BS : 6,5%, NE 4,25% ...).

**Nombre des précaires
Classement par cantons**

Rang	Canton	Précaires
1	ZH	148077
2	BE	94199
3	VD	80620
4	GE	50847
5	AG	50444
6	SG	44413
7	LU	33815
8	BS	30872
9	FR	28798
10	TI	25671
11	VS	24040
12	SO	23969
13	BL	22837
14	TG	22693
15	NE	21437
16	GR	14967
17	SZ	10583
18	JU	8821
19	ZG	8536
20	SH	7230
21	AR	4377
22	GL	3600
23	NW	2448
24	OW	2385
25	UR	2292
26	AI	912

**Taux de précarité
Classement par cantons**

Rang	Cantons	Total taux
1	BS	16,63
2	JU	12,76
3	NE	12,73
4	VD	12,33
5	GE	11,81
6	ZH	11,64
7	FR	11,34
8	BE	9,84
9	SH	9,80
10	TG	9,68
11	SO	9,67
12	SG	9,66
13	LU	9,49
14	GL	9,43
15	AG	8,86
16	BL	8,58
17	AR	8,33
18	VS	8,24
19	ZG	8,02
20	GR	7,97
21	TI	7,97
22	SZ	7,70
23	OW	7,17
24	UR	6,53
25	NW	6,15
26	AI	5,99
Moyenne Suisse		10,58